Communiqué
News Release

Pour diffusion immédiate *Also available in English*

NOUVEAU RAPPORT CONTIENT RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES SERVICES DE CONSOMMATION SUPERVISÉE AU CANADA

Alors que la crise des surdoses continue, des organismes répartis dans l'ensemble du Canada appellent le gouvernement fédéral à améliorer les services de consommation supervisée et à réformer les politiques en matière de drogues

TORONTO, le 20 février 2019 — Au milieu d'une crise de surdoses croissante, plus de 75 organismes de santé et de droits de la personne ont signé une lettre demandant au gouvernement fédéral une « exemption de catégorie », et ce, afin de protéger les clients et le personnel des services de consommation supervisée (SCS) contre d'éventuelles poursuites criminelles pour des infractions liées à la drogue dans le cadre de l'utilisation et de la prestation de ces services. Ces organismes réclament également une décriminalisation plus large des activités liées à la consommation personnelle de drogue. Ces recommandations, de même qu'un examen de l'état actuel des politiques sur les SCS et les drogues au Canada, sont détaillées dans un rapport rendu public aujourd'hui par le Réseau juridique canadien VIH/sida, intitulé *Services de consommation supervisée au Canada : des changements qui tardent à venir*.

En 2017, les surdoses ont fait près de 4000 morts au Canada. Rien qu'au cours des six premiers mois de 2018, on a pu dénombrer plus de 2050 décès liés aux surdoses. Bien que des efforts aient été entrepris pour faciliter la mise à l'échelle de SCS à travers le pays, ce qui constitue une partie importante de la réponse pour faire face à la crise, les fournisseurs de services ne peuvent toujours pas offrir de SCS en toute confiance et de manière durable sans obtenir, au préalable, une exemption spécifique du ministère fédéral de la santé qui protègerait le personnel et les clients contre d'éventuelles poursuites criminelles. Les obstacles qui subsistent, notamment la criminalisation et la stigmatisation des usagers, coûtent des vies humaines chaque jour. Si aucune modification substantielle des politiques n'intervient et si d'importantes ressources ne sont pas consacrées pour appuyer l'expansion rapide des SCS et d'autres services de réduction des méfaits, le nombre de victimes en 2019 sera malheureusement tout aussi élevé.

« Des réformes juridiques importantes et nécessaires ont été apportées, mais il est clair que des lacunes subsistent, affirme Cécile Kazatchkine, analyste principale des politiques au Réseau juridique canadien VIH/sida et coauteure du document *Services de*

consommation supervisée au Canada : des changements qui tardent à venir. Le document de recherche que nous rendons public aujourd'hui précise là où le gouvernement fédéral peut, et doit, faire plus d'efforts. Les lois canadiennes actuelles sur les services de consommation supervisée continuent de créer des obstacles inutiles et injustifiés à la mise en œuvre rapide de ces services de santé, en exigeant un processus de demande d'exemption au cas par cas qui représente une charge excessivement contraignante. Cette crise de santé publique nécessite des actes. »

Soutenu par des organismes de l'ensemble du pays, le Réseau juridique recommande un cadre juridique beaucoup plus simple. « Le Canada devrait éliminer la nécessité d'une exemption spécifique pour offrir des services de consommation supervisée, précise Mme Kazatchkine. Dès lors qu'un prestataire de services satisfait à certaines conditions minimales, le personnel et les clients de ces services de santé vitaux devraient être automatiquement exemptés du risque de poursuites pénales. Il serait ainsi beaucoup plus facile d'étendre rapidement ces services. C'est une nécessité compte tenu de la crise actuelle. »

Le rapport publié aujourd'hui demande avant tout au gouvernement fédéral de :

- Décriminaliser les activités liées à la consommation personnelle de drogues ;
- Accorder, dès lors que les clients et le personnel (y compris bénévole) des SCS respectent certaines conditions, une exemption de catégorie pour les protéger contre d'éventuelles poursuites pour possession de drogues ou pour des activités susceptibles de constituer un « trafic » (comme le partage de drogues ou l'assistance à l'injection) ;
- Simplifier davantage le processus de demande d'exemption si le gouvernement du Canada continue d'insister pour maintenir un processus d'exemption des SCS au cas par cas ;
- Octroyer des financements fédéraux pour soutenir les SCS, y compris dans les provinces et territoires où les gouvernements locaux sont réticents à financer ces services vitaux.

« Une exemption de catégorie pour les services de consommation supervisée qui protège automatiquement contre les poursuites est tout à fait conforme à l'approche du gouvernement fédéral en matière de réduction des méfaits, affirme Richard Elliott, directeur général du Réseau juridique canadien VIH/sida. Le gouvernement du Canada a reconnu que ces services permettent de sauver des vies et d'améliorer la santé des usagers. Il a reconnu qu'ils sont efficients, qu'ils n'augmentent ni la consommation de drogues ni la criminalité et qu'ils constituent un point d'entrée volontaire aux services de traitements et aux services sociaux. Les organismes de première ligne doivent continuer à sauver des vies et ne devraient pas avoir à surmonter toute une série d'obstacles bureaucratiques superflus pour le faire. Il n'y a pas de temps à perdre. »

L'intégralité du rapport est disponible sur le site Web du Réseau juridique canadien VIH/sida. Vous pouvez également télécharger le résumé et la version intégrale de la lettre envoyée aujourd'hui aux ministres fédéraux de la Santé et de la Justice par des organismes de l'ensemble du pays.

À propos du Réseau juridique canadien VIH/sida
Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) fait valoir les droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou qui sont vulnérables à l'épidémie, au Canada et dans le monde, par le biais de recherches et d'analyses, d'actions en contentieux et d'autres formes de défense des intérêts, d'éducation du public et de mobilisation communautaire.

-30-

Contact :
Joshua Terry
Agent des communications et des campagnes, Réseau juridique canadien VIH/sida
416 595-1666 poste 236
jterry@aidslaw.ca